

académie
Lille

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lille, le 23 mars 2017

Le Recteur de l'Académie de Lille

A

Mmes et MM les Chefs d'établissement
public du second degré

Mmes et MM les Directeurs de C.I.O.

s/c de MM les Directeurs Académiques des
Services de l'Éducation Nationale du Nord
et du Pas-de-Calais

Rectorat
S.A.I.O.

N° 17-88

Dossier suivi par
Dominique LEVÉQUE

Téléphone
03 20 15 66 05

Courriel
ce.saio@ac-lille.fr

Rectorat de Lille, 20
Rue St Jacques
BP 709
59033 Lille Cedex

Objet : Mise en œuvre des procédures d'affectation – Année 2016/2017
N/Réf. : SAIO DL 17-88

La politique académique d'orientation est marquée par la volonté d'élever le niveau de qualification des élèves en renforçant l'ambition, la sécurisation et l'équité au sein des parcours de formation sur l'ensemble des territoires.

En fin de troisième, l'ambition première est de conforter la progression des décisions d'orientation vers la 2^{nde} GT (66% en 2017) et de lutter contre les déterminismes sociaux, de territoire ou de genre qui pèsent fortement sur les parcours d'orientation. En fin de seconde générale et technologique, la plus grande diversification des parcours marqués par une augmentation de 7 points de l'orientation vers les séries technologiques, doit également être confortée. Les transitions d'une voie à l'autre seront aménagées grâce notamment au développement des stages passerelles. Je rappelle que le redoublement revêt un caractère exceptionnel et que la réorientation vers la voie professionnelle doit être envisagée positivement et dans une perspective ascendante par un passage en première professionnelle.


Les procédures d'affectation sont le reflet de la politique d'orientation, c'est pourquoi j'ai souhaité rendre la politique d'affectation plus lisible, plus harmonisée et plus équitable (cf. Circulaire SAIO n° 17-39 du 30/01/2017 – Evolution des modalités d'affectation en fin de 3^{ème}).

Dans un contexte d'harmonisation et de simplification des procédures au niveau national, l'affectation est désormais gérée via une unique et nouvelle application « AFFELNET LYCEE » qui traitera l'affectation à l'issue de la 3^{ème} et de la 2^{nde}.

Vous trouverez, en annexes, les guides académiques de l'affectation post 3^{ème} et post 2^{nde}.

Les services d'orientation seront mobilisés pour vous accompagner tout au long de la campagne d'affectation 2017.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement et celui de vos équipes et vous en remercie.



Luc JOHANN